

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Page: 1/16

Date d'impression: 30.01.2024

Révision: 30.01.2024

Numéro de version: 2.02 (remplace la version 2.01)

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit** *Sols laminés & en vinyle Nettoyage & entretien*
- **Marque** MELLERUD
- **Assortiment** CLASSIC
- **Code du produit** 2152110409
- **EAN/GTIN** 4004666109394
- **Numéro d'enregistrement** Ce produit est un mélange. Numéro d'Enregistrement REACH voir section 3.
- **UFI** 9770-PORD-100R-D1T8
- **Nanoforme** non pertinent/applicable
  
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**
- **Emploi de la substance / de la préparation** Produit d'entretien pour sols
- **Utilisations déconseillées**  
Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles mentionnées ci-dessus sans la recommandation du fournisseur.
  
- **1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité**
- **Fabricant/fournisseur :**  
MELLERUD CHEMIE GmbH, Brügggen (DE)  
Succursale Lucerne  
c/o Gewerbe-Treuhand AG  
Eichwaldstrasse 13  
6002 Lucerne  
☎ +41 (0) 41 / 41 31 99 444
- **Fabricant de l'EEE:**  
MELLERUD CHEMIE GmbH  
Bernhard-Röttgen-Waldweg 20  
D-41379 Brügggen (Niederrhein)  
☎ +49 (0) 2163 / 950 90 999  
✉ service@mellerud.de  
🌐 www.mellerud.de
  
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**
- **CENTRE ANTIPOISONS:**  
Tox Info Suisse  
Numéro d'urgence 24h/7d: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)  
Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**  
Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.
  
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
  
- **Mentions de danger** néant
- **Indications complémentaires:**  
EUH208 Contient 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (METHYLISOTHIAZOLINONE). Peut produire une réaction allergique.  
Contient des produits biocides: 1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium
  
- **2.3 Autres dangers** Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.
  
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

(suite page 2)

CH\_FR

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Page : 2/16

Date d'impression: 30.01.2024

Révision: 30.01.2024

Numéro de version: 2.02 (remplace la version 2.01)

### Nom du produit *Sols laminés & en vinyle Nettoyage & entretien*

(suite de la page 1)

#### · Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange ne contient aucun composant présentant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission dans des quantités égales ou supérieures à 0,1 % en poids.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### · 3.2 Préparations

· **Description:** Mélange aqueux de substances actives de lavage et de composants de soin

#### · Composants contribuant aux dangers:

CAS: 112-34-5 EINECS: 203-961-6 Reg.nr.: 01-2119475104-44-XXXX	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (BUTOXYDIGLYCOL) ----- Eye Irrit. 2, H319	2,5 – < 5%
CAS: 25322-68-3 NLP: 500-038-2	Polyéthylène glycol (PEG-8) substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	1 – < 2,5%
CAS: 85536-23-8 Numéro CE: 932-164-2 Reg.nr.: 01-2119565130-50-XXXX	Monoéthanolamide d'acide gras éthoxylé (PEG-4 RAPESEEDAMIDE) Consistant en: 2082-79-3 n-octadecyl 3-(4'-hydroxy-3',5'-di-t-butylphenyl) propionate (0,2%); 7732-18-5 H <sub>2</sub> O (7,8%) ----- Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Chronic 3, H412	1 – < 2,5%
CAS: 68891-38-3 NLP: 500-234-8 Reg.nr.: 01-2119488639-16-XXXX	Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium (SODIUM LAURETH SULFATE) ----- Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Chronic 3, H412 Limites de concentration spécifiques: Eye Dam. 1; H318: C ≥ 10 % Eye Irrit. 2; H319: 5 % ≤ C < 10 %	1 – < 2,5%
CAS: 2682-20-4 EINECS: 220-239-6	2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (METHYLISOTHIAZOLINONE) ----- Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 2, H330 Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 2, H411 Skin Sens. 1A, H317 EUH071 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 %	< 0,0015%

#### · SVHC

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-delà des limites de concentration réglementaires respectives (≥ 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

#### · Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

agents de surface non ioniques, agents de surface anioniques	<5%
agents conservateurs (PHENOXYETHANOL, SODIUM PYRITHIONE, 2-BROMO-2-NITROPROPANE-1,3-DIOL, METHYLISOTHIAZOLINONE, BENZISOTHIAZOLINONE), parfums	

· **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### · 4.1 Description des mesures de premiers secours

#### · Indications générales :

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.  
En cas de doute ou de symptômes, demander un avis médical.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

#### · après inhalation :

Veiller à l'apport d'air frais

(suite page 3)

CH\_FR

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Page : 3/16

Date d'impression: 30.01.2024

Révision: 30.01.2024

Numéro de version: 2.02 (remplace la version 2.01)

### Nom du produit *Sols laminés & en vinyle Nettoyage & entretien*

(suite de la page 2)

En cas de malaise, recourir à un traitement médical

· **après contact avec la peau :**

Lavage à l'eau.

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

· **après contact avec les yeux :** Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.

· **après ingestion :** Non applicable, car aérosol.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'effets ou symptômes connus dans les conditions normales d'utilisation.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Se renseigner auprès d'un médecin ou d'un centre antipoison.

Traitement symptomatique.

Aucune information sur les tests cliniques et la surveillance médicale n'est disponible. Des informations toxicologiques spécifiques sur la substance, si elles sont disponibles, sont présentées dans la section 11.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

Eau pulvérisée (éviter le jet plein si possible). Adapter les mesures d'extinction à l'environnement. Les incendies naissants peuvent être combattus à l'aide d'extincteurs/d'agents d'extinction disponibles dans le commerce. Le produit lui-même ne brûle pas.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :**

Il n'existe aucune restriction concernant les agents d'extinction pour ce mélange.

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**

Les produits de combustion dangereux qui peuvent se former sont les suivants

Monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Oxydes de soufre (SOx)

L'inhalation de produits de décomposition dangereux peut entraîner de graves problèmes de santé.

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité :**

Choisissez des vêtements de protection contre l'incendie qui répondent aux normes correspondantes (par exemple, en Europe : EN 469).

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

· **Autres indications** Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Respecter les réglementations nationales et internationales pertinentes.

· **Pour les non-secouristes**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Bloquer les zones dangereuses et interdire l'accès au personnel non nécessaire et non protégé.

· **Pour les secouristes** Equipement de protection : voir section 8.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Diluer avec beaucoup d'eau.

En cas de fuite importante, avertir les pompiers.

(suite page 4)

CH\_FR

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Page : 4/16

Date d'impression: 30.01.2024

Révision: 30.01.2024

Numéro de version: 2.02 (remplace la version 2.01)

### Nom du produit *Sols laminés & en vinyle Nettoyage & entretien*

(suite de la page 3)

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination

Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé

Rincez les résidus avec beaucoup d'eau.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation. Cela peut être réalisé par une aspiration locale ou une évacuation générale de l'air.

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation

Faites attention au respect de la ou des valeurs limites du lieu de travail (MAK) et / ou des autres valeurs limites.

· **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **Mesures d'hygiène:**

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Équipement de protection requis uniquement pour la manipulation professionnelle ou les grands emballages (pas les emballages ménagers). Éviter le contact avec les yeux et la peau. Retirer immédiatement les vêtements souillés et imprégnés. Laver la peau souillée avec beaucoup d'eau, soins de la peau.

· **Manipulation :**

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

· **Stockage :**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Ne stocker le produit que dans son emballage d'origine et dans un endroit fermé.

· **Indications concernant le stockage commun :** Pour les matières incompatibles voir le paragraphe 10.5.

· **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants

Respecter les réglementations nationales en matière de stockage des substances dangereuses.

· **Température de stockage recommandée :** Conserver au sec, entre +5 °C et +40 °C.

· **Classes de stockage CS (Suisse):** Matières liquides (CS 10/12)

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Trouvez davantage de produits sur [www.mellerud.de](http://www.mellerud.de)

Consulter la fiche technique.

Aucune utilisation finale spécifique n'est prévue en dehors de celles mentionnées dans la section 1.2.

CH\_FR

(suite page 5)

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Page : 5/16

Date d'impression: 30.01.2024

Révision: 30.01.2024

Numéro de version: 2.02 (remplace la version 2.01)

**Nom du produit** Sols laminés & en vinyle Nettoyage & entretien

(suite de la page 4)

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### · 8.1 Paramètres de contrôle

##### · 8.1.1 Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

###### CAS: 112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (BUTOXYDIGLYCOL)

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 101 mg/m <sup>3</sup> , 15 ppm
	Valeur à long terme: 67 mg/m <sup>3</sup> , 10 ppm
	SSc;

###### CAS: 25322-68-3 Polyéthylène glycol (PEG-8)

VME (Suisse)	Valeur à long terme: 500 mg/m <sup>3</sup>
	SSc;

###### CAS: 2682-20-4 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (METHYLISOTHIAZOLINONE)

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 0,4 e mg/m <sup>3</sup>
	Valeur à long terme: 0,2 e mg/m <sup>3</sup>
	S SSc;

· Valeurs limites d'exposition professionnelles des produits de décomposition: Non applicable.

#### · 8.1.2 DNEL

###### CAS: 112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (BUTOXYDIGLYCOL)

DNEL Long terme – cutanée, effets systémiques	20 mg/kg-bw/day
DNEL Long terme – inhalation, effets locaux	67,5 mg/m <sup>3</sup>
DNEL Long terme – inhalation, effets systémiques	67,5 mg/m <sup>3</sup>

###### CAS: 85536-23-8 Monoéthanolamide d'acide gras éthoxylé (PEG-4 RAPESEEDAMIDE)

DNEL Long terme – cutanée, effets systémiques	2 mg/kg-bw/day
DNEL Long terme – inhalation, effets locaux	7,05 mg/m <sup>3</sup>
DNEL Long terme – orale, effets systémiques	1 mg/kg bw/d

###### CAS: 68891-38-3 Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium (SODIUM LAURETH SULFATE)

DNEL Aiguë – inhalation, effets systémiques	175 mg/m <sup>3</sup>
DNEL Long terme – cutanée, effets systémiques	2.750 mg/kg-bw/day
DNEL Long terme – inhalation, effets systémiques	175 mg/m <sup>3</sup>

#### · 8.1.3 PNEC

###### CAS: 112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (BUTOXYDIGLYCOL)

PNEC aquatique, eau douce	1 mg/l
PNEC station d'épuration des eaux usées (SEEU)	200 mg/l
PNEC sédiment, eau douce	4 mg/kg dw
PNEC aquatique, libération intermittente	3,9 mg/l
PNEC sédiment, eau de mer	0,4 mg/kg dw
PNEC aquatique, eau de mer	0,1 mg/l

###### CAS: 85536-23-8 Monoéthanolamide d'acide gras éthoxylé (PEG-4 RAPESEEDAMIDE)

PNEC aquatique, eau douce	0,0115 mg/l
PNEC station d'épuration des eaux usées (SEEU)	100 mg/l
PNEC sédiment, eau douce	7,395 mg/kg dw
PNEC sédiment, eau de mer	0,741 mg/kg dw
PNEC aquatique, eau de mer	0,00115 mg/l
PNEC sol	1,47 mg/kg soil dw

###### CAS: 68891-38-3 Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium (SODIUM LAURETH SULFATE)

PNEC aquatique, eau douce	0,24 mg/l
PNEC station d'épuration des eaux usées (SEEU)	10.000 mg/l
PNEC sédiment, eau douce	5,45 mg/kg dw

(suite page 6)

CH\_FR

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Page : 6/16

Date d'impression: 30.01.2024

Révision: 30.01.2024

Numéro de version: 2.02 (remplace la version 2.01)

### Nom du produit *Sols laminés & en vinyle Nettoyage & entretien*

(suite de la page 5)

PNEC sédiment, eau de mer	0,545 mg/kg dw
PNEC aquatique, eau de mer	0,024 mg/l
PNEC sol	0,946 mg/kg soil dw

- **8.1.4 Composants présentant des valeurs limites biologiques:** Aucune donnée disponible.
- **Indications complémentaires :** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**  
Les méthodes de mesure de l'atmosphère du lieu de travail doivent répondre aux exigences générales des normes DIN EN 482 et DIN EN 689.
- **8.2.1 Contrôles techniques appropriés**  
Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail appropriées ont la priorité sur l'utilisation d'équipements de protection individuelle. Voir section 7. Aucune autre mesure n'est nécessaire.
- **8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**  
Des vêtements de protection appropriés doivent être choisis en fonction de la concentration et de la quantité de substance manipulée. La résistance chimique des agents de protection doit être clarifiée avec les fournisseurs.
- **Protection respiratoire :**  
Une protection respiratoire n'est généralement pas nécessaire. Éviter l'inhalation de vapeurs, de spray, de gaz ou d'aérosols.
- **Protection des mains :**  
Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.  
En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de catégorie III selon EN 374.
- **Contact total:**  
Matériau : caoutchouc nitrile  
Épaisseur minimale de la couche :  $\geq 0,11$  mm  
Temps de pénétration : 480 min
- **Contact par éclaboussures:**  
Matériau : caoutchouc nitrile  
Épaisseur minimale de la couche :  $\geq 0,11$  mm  
Temps de pénétration : 480 min
- **Matériau des gants**  
Les gants de protection à utiliser doivent répondre aux spécifications de la directive européenne 89/686/CEE et de la norme EN 374 qui en découle, par exemple KCL 741 Dermatrill®L (contact total), KCL 741 Dermatrill®L (contact par éclaboussures). Les temps de rupture susmentionnés ont été déterminés avec des échantillons de matériaux des types de gants recommandés lors de mesures en laboratoire effectuées par KCL selon la norme EN 374. Cette recommandation n'est valable que pour le produit mentionné sur la fiche de données de sécurité, fourni par nos soins et pour l'utilisation que nous avons indiquée. En cas de solution dans ou de mélange avec d'autres substances et de conditions différentes de celles de la norme EN 374, vous devez vous adresser au fournisseur de gants homologués CE (par exemple KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : [www.kcl.de](http://www.kcl.de)).
- **Protection des yeux/du visage** Pas d'exigences particulières dans des conditions normales d'utilisation.
- **Protection du corps :** Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.
- **8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Voir les sections 6 et 7.
- **Mesures de gestion des risques** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales.**
- **État physique** Liquide

(suite page 7)

CH\_FR

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Page : 7/16

Date d'impression: 30.01.2024

Révision: 30.01.2024

Numéro de version: 2.02 (remplace la version 2.01)

### Nom du produit *Sols laminés & en vinyle Nettoyage & entretien*

(suite de la page 6)

· Couleur :	Blanchâtre
· Odeur :	Fruitée
· Seuil olfactif:	Non applicable et/ou non déterminé pour la préparation
· 9.1.2 Données importantes pour la sécurité:	
· Point de fusion :	Non applicable et/ou non déterminé pour la préparation
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	≥ 100 °C (H <sub>2</sub> O)
· Inflammabilité	Non applicable et/ou non déterminé pour la préparation
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· inférieure :	Non applicable et/ou non déterminé pour la préparation
· supérieure :	Non applicable et/ou non déterminé pour la préparation
· Point d'éclair :	Non applicable et/ou non déterminé pour la préparation
· Température d'inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Température de décomposition :	Non applicable et/ou non déterminé pour la préparation
· pH à 20 °C	8,2 – 9,7 (CIPAC MT 75.3)
· Acidité/alcalinité	
· Viscosité :	Non applicable et/ou non déterminé pour la préparation
· Tension superficielle:	Non applicable et/ou non déterminé pour la préparation
· Solubilité	
· l'eau :	Entièrement miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non applicable et/ou non déterminé pour la préparation
· Pression de vapeur à 20 °C:	≤ 23 hPa (H <sub>2</sub> O)
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,007 – 1,012 g/cm <sup>3</sup> (ISO 387)
· Densité relative.	1,009 (EC method A.3)
· Densité de vapeur:	Non applicable et/ou non déterminé pour la préparation

### · 9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme :	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· VOCV (CH):	3,00 %
· Indice de réfraction	10,30-10,90 %
· Modification d'état	
· Température de trouble et de clarification :	non déterminé
· Propriétés comburantes	Non applicable et/ou non déterminé pour la préparation
· Vitesse d'évaporation.	Non applicable et/ou non déterminé pour la préparation

### · Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant

(suite page 8)

CH\_FR

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Page : 8/16

Date d'impression: 30.01.2024

Révision: 30.01.2024

Numéro de version: 2.02 (remplace la version 2.01)

**Nom du produit** Sols laminés & en vinyle Nettoyage & entretien

(suite de la page 7)

- **Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux** néant
- **Explosibles désensibilisés** néant

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Voir section 10.3.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**  
Si le matériau est manipulé et stocké conformément aux instructions, aucune réaction dangereuse n'est à prévoir. Stable dans des conditions normales d'utilisation.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**  
En cas d'incendie: voir section 5  
La formation de produits de décomposition dangereux n'est pas attendue dans des conditions normales de stockage.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

- **Toxicité aiguë :**  
Le mélange est classé selon la méthode de calcul basée sur les ingrédients classifiés contenus dans le mélange.  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Substances dangereuses:**

- **Données expérimentales/calculées:**

**CAS: 112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (BUTOXYDIGLYCOL)**

Toxicité orale aiguë	LD50	7.291 mg/kg bw (rat) (OECD 401) 2.410 mg/kg bw (souris) (OECD 401)
Toxicité cutanée aiguë	LD50	2.764 mg/kg bw (lapin) (OECD402)
Toxicité aiguë par inhalation	LC 50	(Critères de classification non remplis) (CL50 > concentration pression de vapeur saturante)

**CAS: 25322-68-3 Polyéthylène glycol (PEG-8)**

Toxicité orale aiguë	LD50	5.000 mg/kg bw (rat) (OECD 423)
Toxicité cutanée aiguë	LD50	> 2.000 mg/kg bw (lapin) (OECD 402)
Toxicité aiguë par inhalation	Aucune étude disponible	(Non pertinent) (Etude non nécessaire pour des raisons scientifique)

**CAS: 85536-23-8 Monoéthanolamide d'acide gras éthoxylé (PEG-4 RAPESEEDAMIDE)**

Toxicité orale aiguë	LD50	> 2.000 mg/kg bw (rat) (OECD 401)
Toxicité cutanée aiguë	LD50	> 2.000 mg/kg bw (rat) (OECD402)
Toxicité aiguë par inhalation	Aucune étude disponible	

**CAS: 68891-38-3 Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium (SODIUM LAURETH SULFATE)**

Toxicité orale aiguë	LD50	2.870 mg/kg bw (rat) (OECD 401)
Toxicité cutanée aiguë	LD50	> 2.000 mg/kg bw (rat) (OECD402)
Toxicité aiguë par inhalation	Aucune étude disponible	(Etude non nécessaire pour des raisons scientifique)

(suite page 9)

CH\_FR

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Page : 9/16

Date d'impression: 30.01.2024

Révision: 30.01.2024

Numéro de version: 2.02 (remplace la version 2.01)

### Nom du produit *Sols laminés & en vinyle Nettoyage & entretien*

(suite de la page 8)

#### CAS: 2682-20-4 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (METHYLISOTHIAZOLINONE)

Toxicité orale aiguë	LD50	120 mg/kg bw (rat) (EPA OPPTS 870.1100)
Toxicité cutanée aiguë	LD50	242 mg/kg bw (lapin) (OECD 402)
Toxicité aiguë par inhalation	LC50/4h/poussière/brouillard	0,11 mg/l (rat) (OECD 403)

#### · Estimation de la toxicité aiguë (ATE(MIX)) - Méthode de calcul:

Toxicité orale aiguë	-	(Non pertinent)
Toxicité cutanée aiguë	-	(Non pertinent)
Toxicité aiguë par inhalation	-	(Non pertinent)

#### · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Aucune donnée disponible pour le mélange. Les données sur les substances, lorsqu'elles sont pertinentes et disponibles, sont jointes ci-dessous.

#### · Informations sur les composants:

##### · Informations sur les composants:

#### CAS: 112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (BUTOXYDIGLYCOL)

Résultat/évaluation: Pas d'irritation (lapin) (OECD404)

#### CAS: 25322-68-3 Polyéthylène glycol (PEG-8)

Résultat/évaluation: Pas d'irritation IUCLID (lapin) (OECD404)

#### CAS: 85536-23-8 Monoéthanolamide d'acide gras éthoxylé (PEG-4 RAPESEEDAMIDE)

Résultat/évaluation: Irritant (lapin) (OECD404)

#### CAS: 68891-38-3 Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium (SODIUM LAURETH SULFATE)

Résultat/évaluation: Irritant (lapin) (OECD404)

#### CAS: 2682-20-4 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (METHYLISOTHIAZOLINONE)

Résultat/évaluation: Corrosif (rat) (OECD 404)

· **Produit/mélange:** Le mélange est classé selon la méthode de calcul basée sur les ingrédients classifiés contenus dans le mélange.

#### · Classification:

N'est pas classé comme irritant pour la peau (Critères de classification non remplis)

#### · Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Aucune donnée disponible pour le mélange. Les données sur les substances, lorsqu'elles sont pertinentes et disponibles, sont jointes ci-dessous.

#### · Substances dangereuses:

##### · Substances dangereuses:

#### CAS: 112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (BUTOXYDIGLYCOL)

Résultat/évaluation: Irritant (lapin) (Aucune ligne directrice n'a été suivie)

#### CAS: 25322-68-3 Polyéthylène glycol (PEG-8)

Résultat/évaluation: Non irritant (lapin) (OECD 405)

#### CAS: 85536-23-8 Monoéthanolamide d'acide gras éthoxylé (PEG-4 RAPESEEDAMIDE)

Résultat/évaluation: Non irritant (lapin) (OECD 405)

#### CAS: 68891-38-3 Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium (SODIUM LAURETH SULFATE)

Résultat/évaluation: Corrosif (lapin) (OECD 405)

#### CAS: 2682-20-4 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (METHYLISOTHIAZOLINONE)

Résultat/évaluation: Corrosif (Jugement d'experts) (Etude non nécessaire pour des raisons scientifique)

· **Produit/mélange:** Le mélange est classé selon la méthode de calcul basée sur les ingrédients classifiés contenus dans le mélange.

(suite page 10)

CH\_FR

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Page : 10/16

Date d'impression: 30.01.2024

Révision: 30.01.2024

Numéro de version: 2.02 (remplace la version 2.01)

### Nom du produit *Sols laminés & en vinyle Nettoyage & entretien*

(suite de la page 9)

**· Classification:**

Non classé (Critères de classification non remplis)

**· Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Aucune donnée disponible pour le mélange. Les données sur les substances, lorsqu'elles sont pertinentes et disponibles, sont jointes ci-dessous.

**· Substances dangereuses:**
**· Données expérimentales/calculées:**
**CAS: 112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (BUTOXYDIGLYCOL)**

Résultat/évaluation:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau	(Porc de Guinée) (OECD406)
	Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire	(Non classifié (données manquantes)) (Aucune étude disponible)

**CAS: 25322-68-3 Polyéthylène glycol (PEG-8)**

Résultat/évaluation:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau	(Human) (Human Patch Test)
	Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire	(Non classifié (données manquantes)) (Aucune étude disponible)

**CAS: 85536-23-8 Monoéthanolamide d'acide gras éthoxylé (PEG-4 RAPESEEDAMIDE)**

Résultat/évaluation:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau	(Porc de Guinée) (OECD406)
	Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire	(Non classifié (données manquantes))

**CAS: 68891-38-3 Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium (SODIUM LAURETH SULFATE)**

Résultat/évaluation:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau	(Porc de Guinée) (OECD406)
	Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire	(Non pertinent)

**CAS: 2682-20-4 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (METHYLISOTHIAZOLINONE)**

Résultat/évaluation:	Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire	(Donnée non disponible)
	Non sensibilisant	(Porc de Guinée) (OECD 406)

**· Produit/mélange:** Le mélange est classé sur la base de valeurs limites basées sur les ingrédients classifiés contenus dans le mélange.

**· Classification:**

N'est pas classé comme sensibilisant cutané	(Critères de classification non remplis)
Étiquetage supplémentaire:	(EUH208)

**· Mutagénicité sur les cellules germinales**
**Produit/mélange:**

Le mélange est classé sur la base de valeurs limites basées sur les ingrédients classifiés contenus dans le mélange. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**· Cancérogénicité**

Le mélange est classé sur la base de valeurs limites basées sur les ingrédients classifiés contenus dans le mélange. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**· Toxicité pour la reproduction**

Le mélange est classé sur la base de valeurs limites basées sur les ingrédients classifiés contenus dans le mélange. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Le mélange est classé sur la base de valeurs limites basées sur les composants classés contenus dans le mélange. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Le mélange est classé sur la base de valeurs limites basées sur les ingrédients classifiés contenus dans le mélange. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**· Danger par aspiration**

Le mélange est classé sur la base de valeurs limites basées sur les ingrédients classifiés contenus dans le mélange.

(suite page 11)

CH\_FR

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Page : 11/16

Date d'impression: 30.01.2024

Révision: 30.01.2024

Numéro de version: 2.02 (remplace la version 2.01)

### Nom du produit *Sols laminés & en vinyle Nettoyage & entretien*

(suite de la page 10)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Indications toxicologiques complémentaires :**

Les effets et symptômes liés au produit, le cas échéant, sont décrits dans la sous-section 4.2.

- **11.2 Informations sur les autres dangers**

- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

CAS: 118-58-1 | salicylate de benzyle

Liste II

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

Les propriétés écotoxicologiques de ce mélange sont déterminées par les propriétés écotoxicologiques des composants individuels (voir rubrique 3).

- **Toxicité aquatique :**

Aucune donnée disponible pour le mélange. Les données sur les substances, lorsqu'elles sont pertinentes et disponibles, sont jointes ci-dessous.

- **Substances dangereuses:**

**CAS: 112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (BUTOXYDIGLYCOL)**

LC50/48 h | 2.750 mg/l (Leuciscus idus (Ide)) (DIN 38412 Teil 15)

EC50/48 h | &gt; 100 mg/l (Daphnia magna (puces d'eau)) (OECD 202)

**CAS: 25322-68-3 Polyéthylène glycol (PEG-8)**

LC50/48 h | 9.096 mg/l (Daphnia magna (puces d'eau))

LC50/96 h | &gt; 100 mg/l (poisson)

**CAS: 85536-23-8 Monoéthanolamide d'acide gras éthoxylé (PEG-4 RAPESEEDAMIDE)**

NOEC/21d | 0,4 mg/l (Daphnia magna (puces d'eau)) (OECD 411)

NOEC/72h | 4,9 mg/l (algue) (OECD 201)

EC50/48 h | 3,8 mg/l (Daphnia magna (puces d'eau)) (OECD 202)

EC50/72 h | 410 mg/l (algue) (OECD 201)

LC50/96 h | 2,9 mg/l (poisson) (OECD 203)

**CAS: 68891-38-3 Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium (SODIUM LAURETH SULFATE)**

NOEC/21d | 0,27 mg/l (Daphnia magna (puces d'eau)) (OECD 211)

NOEC | 0,1 – 1 mg/l (poisson)

NOEC/72h | 0,93 mg/l (algue) (OECD 201)

EC50/48 h | 7,4 mg/l (Daphnia magna (puces d'eau)) (OECD 202)

EC50/72 h | 27,7 mg/l (Desmodesmus subspicatus (algues)) (OECD 201)

LC50/96 h | 7,1 mg/l (poisson) (OECD 203)

**CAS: 2682-20-4 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (METHYLISOTHIAZOLINONE)**

NOEC/48 h | 0,882 mg/l (Daphnia magna (puces d'eau))

NOEC/96h | 3,06 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel))

EC50/48 h | 1,68 mg/l (Daphnia magna (puces d'eau))

EC50/72 h | 0,157 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

LC50/96 h | 6 mg/l (Daphnia magna (puces d'eau))

- **Produit/mélange:** Le mélange est classé selon la méthode de calcul basée sur les ingrédients classés contenus dans le mélange.

- **Classification:**

Non classé comme dangereux pour l'environnement | (Critères de classification non remplis)

(suite page 12)

CH\_FR

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Page : 12/16

Date d'impression: 30.01.2024

Révision: 30.01.2024

Numéro de version: 2.02 (remplace la version 2.01)

### Nom du produit *Sols laminés & en vinyle Nettoyage & entretien*

(suite de la page 11)

#### · 12.2 Persistance et dégradabilité

##### · Substances dangereuses:

###### CAS: 112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (BUTOXYDIGLYCOL)

Persistance	(Donnée non disponible)
Biodégradabilité	> 80 % (28 d) (OECD301C Modified MITI Test)

###### CAS: 25322-68-3 Polyéthylène glycol (PEG-8)

Persistance	(Donnée non disponible)
Biodégradabilité	95 % (u)

###### CAS: 85536-23-8 Monoéthanolamide d'acide gras éthoxylé (PEG-4 RAPESEEDAMIDE)

Persistance	(Donnée non disponible)
Biodégradabilité	(Leicht biologisch abbaubar)

###### CAS: 68891-38-3 Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium (SODIUM LAURETH SULFATE)

Persistance	(Donnée non disponible)
Biodégradabilité	100 % (28 d) (EU Method C.4-C)

###### CAS: 2682-20-4 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (METHYLISOTHIAZOLINONE)

OECD 302 B Zahn-Wellens Test	~ 90 % (Organismes des boues activées) (OECD 302 B)
Persistance	(Donnée non disponible)
Biodégradabilité	> 70 % (28 d) (OECD 309)

· **Produit/mélange:** Il n'existe pas de données d'essai pour le mélange complet.

#### · Autres indications :

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

#### · 12.3 Potentiel de bioaccumulation

##### · Substances dangereuses:

###### CAS: 112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (BUTOXYDIGLYCOL)

Facteur de bioconcentration (FBC)	> 100
log Pow	0,56 (expérimental)

###### CAS: 25322-68-3 Polyéthylène glycol (PEG-8)

Facteur de bioconcentration (FBC)	3,2
-----------------------------------	-----

###### CAS: 85536-23-8 Monoéthanolamide d'acide gras éthoxylé (PEG-4 RAPESEEDAMIDE)

log Pow	5
---------	---

###### CAS: 68891-38-3 Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium (SODIUM LAURETH SULFATE)

log Pow	0,6 (BCF)
---------	-----------

###### CAS: 2682-20-4 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (METHYLISOTHIAZOLINONE)

Facteur de bioconcentration (FBC)	3,16 (Méthode de calcul)
log Pow	≤ 0,32 (octanol/water) (OECD 117)

· **12.4 Mobilité dans le sol** Aucune donnée disponible sur la substance.

#### · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

#### · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

(suite page 13)

CH\_FR

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Page : 13/16

Date d'impression: 30.01.2024

Révision: 30.01.2024

Numéro de version: 2.02 (remplace la version 2.01)

### Nom du produit *Sols laminés & en vinyle Nettoyage & entretien*

(suite de la page 12)

#### · 12.7 Autres effets néfastes

##### · Comportement dans des stations d'épuration :

**CAS: 2682-20-4 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (METHYLISOTHIAZOLINONE)**

OECD 303 A: Activated Sludge Units > 70 % (Organismes des boues activées) (OECD 303 A)

##### · Altération de la respiration des boues activées dans les stations urbaines EC 20 (mg/l selon ISO 8192 B) :

**CAS: 2682-20-4 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (METHYLISOTHIAZOLINONE)**

EC50/3h 34,6 mg/l (Organismes des boues activées) (DIN 38412-3 (TTC-Test))

EC20/3h 2,8 mg/l (Organismes des boues activées) (DIN 38412-3 (TTC-Test))

##### · Autres indications écologiques :

· **Valeur DCO** : Remarques: Donnée non disponible

· **Valeur DBO5** : Remarques: Donnée non disponible

· **Indications générales** : Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### · 13.1 Méthodes de traitement des déchets

##### · 13.1.1 Élimination appropriée / Produit:

###### Recommandation :

De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

Éliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur.

##### · Liste des propositions pour le Code déchets/désignations des déchets selon le CED::

07 00 00 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE

07 06 00 déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques

07 06 01\* eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses

15 00 00 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS

15 01 00 emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)

15 01 10\* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

20 00 00 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT

20 01 00 fractions collectées séparément (sauf section 15 01)

20 01 29\* détergents contenant des substances dangereuses

##### · Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)

07 00 00: Déchets des procédés de la chimie organique

07 06 00: Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de corps gras, de lubrifiants, de savons, de détergents, de désinfectants et de cosmétiques

07 06 01: Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses

Classification: ds = les déchets spéciaux

15 00 00: Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs)

15 01 00: Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes)

15 01 10: Emballages contenant des résidus de substances ou de déchets spéciaux possédant des propriétés particulièrement dangereuses ou qui sont contaminés par de telles substances ou déchets spéciaux

Classification: ds = les déchets spéciaux

20 00 00: Déchets urbains et déchets assimilés provenant des industries et des commerces (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément

20 01 00: Fractions collectées séparément (autres que celles visées à la rubrique 15 01)

20 01 29: Détergents contenant des substances dangereuses

Classification: ds = les déchets spéciaux

(suite page 14)

CH\_FR

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Page : 14/16

Date d'impression: 30.01.2024

Révision: 30.01.2024

Numéro de version: 2.02 (remplace la version 2.01)

### Nom du produit *Sols laminés & en vinyle Nettoyage & entretien*

(suite de la page 13)

- **13.1.2 Élimination appropriée / Emballage:**
- **13.1.2 Recommandation :**  
Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
- **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **Numéro ONU ou numéro d'identification**
- **ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA** néant
- **ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA**
- **Classe** néant
- **14.4 Groupe d'emballage**
- **ADR/RID/ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.5 Dangers pour l'environnement** Non applicable.
- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.
- **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable.
- **Indications complémentaires de transport :** Produit non dangereux au sens des réglementations de transport
- **"Règlement type" de l'ONU:** néant

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE):**  
Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE  
Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP, UE SGH)
- **Directive sur les émissions industrielles (COVs, 2010/75/UE)** 36,6 – 36,7 g/l
- **Directive sur les peintures décoratives (2004/42/CE)** non réglementé
- **Règlement (UE) n° 2019/1148 commercialisation et l'utilisation de précurseurs d'explosifs** non réglementé
- **Directive 75/324/CEE relative aux générateurs d'aérosols** non réglementé
- **Règlement (UE) no 528/2012 le marché et l'utilisation des produits biocides:** non réglementé
- **Directive 2012/18/UE** Le produit n'est pas affecté par la Directive 2012/18/UE (SEVESO III).
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 55

(suite page 15)

CH\_FR

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Page : 15/16

Date d'impression: 30.01.2024

Révision: 30.01.2024

Numéro de version: 2.02 (remplace la version 2.01)

### Nom du produit *Sols laminés & en vinyle Nettoyage & entretien*

(suite de la page 14)

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 commercialisation et l'utilisation de précurseurs d'explosifs** non réglementé

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **Réglementation nationale (Suisse):**

Ordonnance du 5 juin 2015 sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (ordonnance sur les produits chimiques, OChim), RS 813.11

Les réglementations nationales doivent également être prises en compte!

· **Ordonnance sur les produits biocides (OPBio, SR 813.12):** non réglementé

· **Indications sur les restrictions de travail :**

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables

· **Ordonnance sur les accidents majeurs, OPAM (RS 814.012):** Non soumis à l'ordonnance sur les accidents majeurs.

· **Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV) (RS 814.018):**

Conformément à l'ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV), le mélange est exonéré de la taxe ( $\leq 3,0$  % en COV).

· **Classement des liquides pouvant polluer les eaux:** classe B (Classification propre)

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

Les informations sur les réglementations légales ne sont pas exhaustives. D'autres réglementations peuvent en outre s'appliquer au produit.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour le mélange.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006, article 31, tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878.

· **16.1 Indications de changement:** Le contenu du document a été vérifié/révisé.

· **16.2 Teneur en taux de R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral):**

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

· **16.3 Remarques pour formation:**

Fournir des informations, des instructions et une formation adéquates aux utilisateurs.

(suite page 16)

CH\_FR

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Page : 16/16

Date d'impression: 30.01.2024

Révision: 30.01.2024

Numéro de version: 2.02 (remplace la version 2.01)

### Nom du produit *Sols laminés & en vinyle Nettoyage & entretien*

(suite de la page 15)

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site Internet: [www.mellerud.de](http://www.mellerud.de)

#### · **16.4 Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations:**

Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations:

FDS des fournisseurs de Matières Premières

Règlement (CE) Non 1907/2006, relatif au registre, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances et les préparations chimiques (REACH).

CEFIC ERICards Database (<http://www.ericards.net>)

eChemPortal ([http://www.echemportal.org/echemportal/index?pageID=0&request\\_locale=en](http://www.echemportal.org/echemportal/index?pageID=0&request_locale=en))

GESTIS base de données chimique ([www.dguv.de/bgia/de/gestis/stoffdb/index.jsp](http://www.dguv.de/bgia/de/gestis/stoffdb/index.jsp))

La base de données de l'ECHA sur les substances enregistrées (<http://echa.europa.eu/de/information-on-chemicals/registered-substances>)

#### · **16.5 Autres Informations:**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances au moment de la révision. Les informations sont destinées à vous donner des indications pour une manipulation sûre du produit mentionné dans cette fiche de données de sécurité lors du stockage, du traitement, du transport et de l'élimination. Ces informations ne sont pas transposables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit mentionné dans cette fiche de données de sécurité est mélangé, mélangé ou transformé avec d'autres matériaux ou fait l'objet d'un traitement, les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ne peuvent pas être appliquées au nouveau matériau ainsi fabriqué, sauf indication contraire expresse.

#### · **Service établissant la fiche technique :** Département des affaires réglementaires

· **Contact :** [regulatory@mellerud.de](mailto:regulatory@mellerud.de)

· **Date de la version précédente:** 24.05.2023

· **Numéro de la version précédente:** 2.01

#### · **16.6 Clé/légende des abréviations utilisées dans cette FDS:**

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route; ADN - Accord européen relatif au transport des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; AGW - Valeur limite d'exposition professionnelle; ASTM - Société américaine d'essai des matériaux; AwSV - Ordonnance relative aux installations de manipulation de substances dangereuses pour l'eau; DBO - Demande biochimique en oxygène; c.c. - récipient fermé; CAS - Société pour l'attribution des numéros CAS; CESIO - Comité européen des agents de surface organiques et de leurs intermédiaires; DCO - Demande chimique en oxygène; DMEL - Niveau dérivé d'effet minimal; DNEL - Niveau dérivé d'effet nul; EbC50 - Concentration inhibitrice moyenne de la croissance; EC - Concentration efficace; EINECS - Inventaire européen des produits chimiques; EN - Norme européenne; ErC50 - Concentration inhibitrice moyenne de la croissance; GGVSEB - Règlement sur le transport de marchandises dangereuses par route, par chemin de fer et par voie navigable; GGVSee - Règlement sur le transport de marchandises dangereuses par mer; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; GMO - Organisme génétiquement modifié; IATA - Association internationale du transport aérien; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Code international des marchandises dangereuses par mer; ISO - Organisation internationale de normalisation; LD/LC - Dose/concentration létale; LOAEL - Dose la plus faible d'un agent chimique administré à laquelle des effets nocifs ont encore été observés lors d'expériences sur des animaux. LOEL - Dose la plus faible d'une substance chimique administrée pour laquelle des effets ont encore été observés lors de l'expérimentation animale; M-Factor - Facteur de multiplication; NOAEL - Dose la plus élevée d'une substance qui ne provoque pas de dommages identifiables et mesurables, même en cas d'absorption continue; NOEC - Concentration sans effet observable; NOEL - Dose sans effet observable; o.c. - Dose sans effet observable - récipient ouvert; OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques; OEL - Valeurs limites d'exposition professionnelle dans l'air; PBT - Persistant, bioaccumulatif, toxique; PNEC - Concentration prévue dans le milieu environnemental concerné à laquelle il n'y a plus d'effet nocif pour l'environnement. REACH - Enregistrement REACH; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SVHC - Substances extrêmement préoccupantes; TA - Instructions techniques; TRGS - Règles techniques pour les substances dangereuses; vPvB - très persistant, très bioaccumulable; WGK - Classe de danger pour l'eau

Les abréviations et acronymes utilisés peuvent également être consultés sur [www.euphrac.eu.nachgeschlagen](http://www.euphrac.eu.nachgeschlagen).

#### · **\* Données modifiées par rapport à la version précédente**

La publication de cette fiche de données de sécurité pour ce produit/cette substance annule toutes les versions précédentes. Les modifications dans les chapitres respectifs par rapport à la version précédente sont marquées d'un \* dans la marge gauche.

CH\_FR